

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

REUNION PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL siège au bureau en qualité de secrétaire.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Commissaire d'arrondissement f.f. Sébastien DEBROUX assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 16 décembre 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur, qui est représenté par Monsieur Sébastien DEBROUX, Commissaire d'arrondissement f.f. et Monsieur Alain DECERF.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Mme CRAEN.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme FRANCOIS a un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAS ? M. OSSEMANN ?

M. OSSEMANN.- Tout le monde a l'air d'être présent.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est connecté.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité. Ceux-ci vous ont également été envoyés par email.

Je vous informe que les changements suivants ont été effectués au sein des deuxième et quatrième Commissions Madame Nathalie FRANÇOIS remplace Madame Caroline LEBEAU, au sein de la quatrième Commission, et devient Présidente de celle-ci, à la place de Madame Isabelle SAMEDI ; Madame Caroline LEBEAU remplace Madame Nathalie FRANÇOIS au sein de la deuxième Commission ; Monsieur Grégory PIRON devient membre de la quatrième Commission, en remplacement de Madame Marie-Christine SCHEEN ; Madame Catherine LACOMBLE devient membre de la première Commission, à la place de Monsieur Grégory PIRON ; Madame Marie-Christine SCHEEN remplace Madame Catherine LACOMBLE au sein de la cinquième Commission.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

Enfin, je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Questions d'actualité

Document 21-22/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au télétravail au sein des services provinciaux.

Document 21-22/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à certaines participations provinciales.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant.

Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse.

À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question référencée 21-22/A05, je donne la parole à M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite aux différentes questions que j'ai eu l'occasion de vous poser sur le télétravail à la Province, j'ai pris note de votre réponse qui annonce une phase pilote pour 2022.

Cependant, alors que la 4^{ème} vague de cette pandémie ne s'estompe pas, que nos hôpitaux sont saturés, que des opérations sont reportées, que le personnel soignant est épuisé, que le nouveau variant ne cesse de nous inquiéter, les réunions du CODECO se multiplient ; l'inquiétude et l'insécurité sont bien présents dans notre quotidien. Ce même CODECO a tiré des alarmes et nous recommande entre autre à 4/5 temps de télétravail afin de limiter l'impact de cette pandémie.

Pouvez-vous me confirmer que ces recommandations sont bien appliquées au sein de nos services provinciaux ? Et si ce n'est pas le cas nous préciser quelles en sont les raisons ?

Pouvez-vous me donner le pourcentage du personnel provincial qui est en télétravail à ce jour. Est-il plus présent dans certains services et exclu pour des raisons techniques liées à l'absence de matériel informatique et éventuellement dans d'autres ?

Ce serait quand même mal venu que la Province fonctionne à contre-courant des décisions des experts et du fédéral.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, pour la réponse du Collège provincial à cette question.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

M. GILLARD, Député provincial–Président (à la tribune).- Monsieur Conseiller,

Comme vous le rappeler, parmi les mesures prises le 17 novembre dernier par le CODECO pour lutter contre la pandémie de coronavirus figure le télétravail rendu à nouveau obligatoire dans le secteur privé et dans toutes les administrations publiques.

En vue de garantir le strict respect des prescriptions gouvernementales, le Collège provincial a chargé les Directeurs généraux de mettre en place une organisation permettant le télétravail au sein de leurs services, et ce, selon les modalités suivantes : le télétravail devient obligatoire pour autant qu'il soit possible et conciliable avec la nature de la fonction, ce qui nécessite dès lors, d'une part, que les tâches soient réalisables à distance et, d'autre part, que le travailleur dispose des outils nécessaires pour ce faire.

Malgré le contexte de crise, j'y reviendrai à la toute fin, il est impératif que notre institution continue d'assurer la continuité des services.

En cette fin d'année, vous n'êtes pas sans savoir qu'il reste beaucoup de dossier à finaliser.

Chaque manager, tenant compte des activités propres à son secteur et des réalités de terrain, a mis en place une organisation où le télétravail est pratiqué tout en veillant à garantir une présence minimale et suffisante.

L'arrêté royal du 19 novembre dernier consolidant les décisions du CODECO prévoit, en outre, la possibilité pour les personnes autorisées à télétravailler de solliciter des moments de retour sur leur lieu de travail, en accord avec leur hiérarchie, dans le but de promouvoir leur bien-être psychosocial et l'esprit d'équipe, un jour par semaine jusqu'à la mi-décembre et ensuite deux jours par semaine.

En ce qui concerne l'équipement informatique nécessaire à la pratique du télétravail, la Province a consenti un important effort budgétaire. Avant le début de la crise sanitaire, le Département des systèmes d'information gérait environ 500 ordinateurs portables mis à disposition des agents provinciaux.

Dès le début de cette crise, donc nous sommes en mars 2020, des ordinateurs portables complémentaires ont été mis en circulation, tout d'abord le matériel qui avait été commandé en prévision de l'expérience pilote, je suis malheureux de revenir là-dessus, elle devait démarrer en janvier 2022, préalable à la mise en place du télétravail structurel, puis d'importantes acquisitions complémentaires courant 2020, faisait ainsi monter la quantité d'ordinateurs portables à environ 800.

La plupart des demandes complémentaires de matériel informatique ont été rencontrées.

L'effort budgétaire sera poursuivi après la crise sanitaire en vue de remplacer davantage d'ordinateurs fixes par des ordinateurs portables, la mobilité étant l'un des objectifs de la transition numérique et ceci sans compter l'effort fait par l'enseignement pour favoriser le téléenseignement.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Par ailleurs, on peut considérer que le profil le plus souvent compatible avec le télétravail concerne le personnel administratif. La nature des tâches inhérentes aux autres catégories de personnel est la plupart du temps difficilement conciliable avec le télétravail.

Le télétravail structurel est quant à lui envisagé en expérience pilote à partir de 2022, sur les bases du règlement adopté. Cette expérience fera l'objet d'une évaluation après 6 mois, l'ambition étant d'étendre par la suite ce mode d'organisation du travail.

Pourquoi revenons-nous sur cette notion de projet pilote ? Nous souhaitons et dans une dynamique positive entre le travailleur et son institution, qu'il soit équipé correctement, qu'on entende toutes les problématiques qui y sont liées et non pas le faire comme nous sommes obligé de le faire dans une situation de crise.

Nous souhaitons analyser la problématique de manière résolue mais raisonnable et aussi mesurer ce que cela implique en terme d'apport technologiques complémentaires à ce qu'on peut imaginer a priori. Il faut tester le modèle, il faut mettre tous ces agents en extérieur et faire en sorte que tout fonctionne et que cela continue à fonctionner sans difficulté et le faire sur un échantillon large de 200 agents étaient et reste notre objectif premier.

Parce qu'il y a une multitude de problèmes à régler. Vous le savez tous. Vous avez tous dans vos familles, dans vos amis des personnes obligées de télétravailler et cela a des conséquences aussi sur la vie personnelle.

Ce n'est pas simplement une coquetterie le télétravail, cela a des implications générales sur le bon rendu du service qu'on doit rendre mais aussi sur la qualité et le bien-être au travail. Je pense que les deux doivent être entendues et si nous le faisons dans la précipitation nous n'irons que vers des éléments difficiles.

Dès la reprise en janvier, nous réévaluerons la situation en fonction des décisions du CODECO. Le Collège est convaincu que si le télétravail est nécessaire dans la lutte contre la pandémie, il doit être limité en période normal afin de favoriser les échanges et les contacts humains.

Après, juste pour l'anecdote... savez-vous quelle est la prochaine lettre grecque qui suit omicron. C'est un quizz... N'hésitez pas à ouvrir votre micro.

La prochaine lettre c'est « Pi », soit on considère qu'effectivement cela le sera, soit on considère que c'est ce que la vache possède et peut-être qu'en parlant de Province, on a de l'espoir...

A bientôt.

M. LE PRESIDENT – M. ERNST, vous souhaitez intervenir ?

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (en visioconférence) . – Oui. En effet, j'avais posé une simple question, c'était un pourcentage de personnes qui étaient en télétravail. Je n'ai pas la réponse. Je sais que c'est peut-être compliqué. Si on pouvait avoir la réponse dans un second

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

temps pour avoir une proportion de ce qui a été possible de faire en effet avec les moyens techniques. Tout en étant dans une période d'une 4^{ème} vague sans compter évidemment les explications données pour 2022. Merci.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (de son banc). – J'ai le droit de dire un mot ? Tous ceux qui peuvent l'être à l'exception de ceux dont les métiers ne le permettent pas... (inaudible).

M. LE PRESIDENT. – Vous avez entendu ? Tous ceux qui peuvent l'être le sont... Je propose qu'on vous envoie un mail avec la réponse que M. le Député – Président vient de faire.

M. Serge ERNST – Avec le pourcentage... Merci.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Pour la deuxième question référencée 21-22/A06, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Bonjour.

Nous avons beaucoup discuté dans cette enceinte des conséquences budgétaires du financement des zones de secours. Des choix ont dû être faits, qui ont amené à des baisses de subventions et quelques rationalisations. Cependant, et je m'en étonne, aucune ne concerne les participations provinciales dans certaines sociétés ou intercommunales.

Je viens avec ce point parce qu'on a différentes AG à l'ordre du jour de notre conseil et certaines, j'avais oublié qu'on avait des parts. Par exemple, des participations, ma liste n'est pas exhaustive, dans l'OTW, l'Office de transport de Wallonie, le Circuit de Spa-Francorchamps, ça c'est au moins liégeois mais quand même et la SWDE. Moi, honnêtement, je me pose vraiment la question de savoir si réellement une plus-value à y rester sachant que nous sommes ultra minoritaires. Nous ne décidons rien du tout

Ma question voilà, est-ce que cet argent ne serait-il pas mieux utiliser dans un programme exceptionnel d'aide aux communes sinistrées et on a déjà un point à l'ordre du jour aussi sur cette aide.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à donner la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Chers Collègues, Bonjour à toutes et à tous,

Monsieur le Conseiller, Cher Monsieur Vandeburie,

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Vous m'interrogez sur l'opportunité, pour la Province de Liège, de maintenir ses participations dans certaines sociétés et intercommunales, considérant que les montants y investis pourraient nourrir un programme d'aide aux communes sinistrées.

Je vous remercie pour votre question mais, pour autant, il me semble que la manière dont vous présentez - et simplifiez- les choses n'est pas à la hauteur de la complexité des enjeux.

Avant de répondre plus précisément à votre intervention, il me paraît d'abord utile de rappeler que la Province de Liège souscrit actuellement au capital de 23 intercommunales, vous en citez 4 avec des petits points derrière... vous conviendrez qu'entre 4 et 23, il y a une grande différence, dans des domaines variés qui touchent très concrètement à la vie de nos concitoyens.

Que ce soit en matière de gestion des eaux au travers de l'A.I.D.E, la CILE et la SWDE, de santé publique avec les CHR Verviers et Citadelle), de développement et d'activités économiques avec notamment la SPI, ETHIAS CO, ENODIA, Spa-Francorchamps ou RESA et dans d'autres domaines variés tels que la gestion des déchets Intradel, les transports publics OTW, la promotion immobilière ECETIA, IGIL, IMMOWAL ou encore les services funéraires NEOMANSIO, la Province de Liège apporte sa pierre, à la hauteur de ses moyens, pour faire vivre un formidable maillage de structures qui rendent quotidiennement des services aux citoyens mais aussi aux communes et au développement et à l'attractivité de notre territoire.

Vous ne m'en voudrez pas de vous épargner séance tenante une énumération complète et fastidieuse de l'ensemble des intercommunales et des capitaux souscrits, mais je tiens volontiers le listing détaillé à disposition.

J'en viens maintenant plus précisément à votre proposition.

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer. Face au défi budgétaire colossal auquel notre institution est confrontée, le Collège provincial n'a jamais éludé la question de ses diverses prises de participation. Dans le cas d'espèce comme à tous les étages provinciaux, des analyses méthodiques ont été menées pour mettre en perspective les capitaux libérés par la Province au regard des services rendus à la collectivité et à l'intérêt général.

Aussi, la présence de la Province de Liège dans ces intercommunales est un moyen très concret d'être à la table, aux côtés des communes, pour défendre leurs intérêts dans notre vision de la supracommunalité.

Enfin, au-delà de l'image de marque ou des étiquettes - pas toujours lisibles pour le grand public - j'aime à rappeler que ces intercommunales, ce sont aussi des milliers de travailleurs qui font un travail d'excellence dans des domaines de compétences très variés et à haute valeur ajoutée.

Alors, je vous le concède, ce constat ne doit certainement pas nous empêcher de garder la parfaite maîtrise de nos divers investissements, au regard du contexte budgétaire délicat dans lequel nous nous trouvons, et de redoubler de vigilance quant à la qualité des missions qui sont menées par les différentes intercommunales auxquelles nous prenons part.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

J'y veillerai évidemment personnellement et je me tiens d'ailleurs à votre disposition en 5^{ème} commission pour évaluer, en toute transparence, l'intérêt de certaines participations dans l'une ou l'autre intercommunale identifiée comme je me suis engagé à le faire pour les taxes provinciales.

Poursuivons maintenant sur un aspect plus formel. Car au-delà de la question de l'opportunité d'un désengagement partiel – pour lequel je viens d'exprimer mes plus grandes réserves - je ne ferai pas insulte à votre intelligence en vous rappelant qu'on ne sort pas du capital d'une intercommunale comme on descend d'un train. Chaque société dispose en la matière de contraintes qui lui sont propres, que ce soit en termes de durées d'affiliation minimales ou d'accord des partenaires, notamment communaux, qui pourraient légitimement s'émouvoir de constater que la Province de Liège se soustrait à ses engagements et mette en péril l'activité.

Enfin, concernant la création d'un programme exceptionnel d'aide aux communes sinistrées, je reconnais que la cause est noble - tant la situation reste encore particulièrement éprouvante dans les communes les plus durement touchées - mais il faut inlassablement rappeler que la province a pris et prends toujours largement sa part dans cette crise des inondations, en matière d'aide infrastructurelle, logistique, administrative ou humaine, comme en témoigne le rapport qui vous a été remis le 28 octobre dernier. J'en profite une nouvelle fois pour saluer chaleureusement les nombreux services et agents provinciaux encore mobilisés aujourd'hui pour faire face au drame et comme je l'ai déjà dit, je me tiens à votre disposition au-delà de la tribune pour avoir une discussion plus globale sur la situation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il une demande d'intervention ? M. VANDEBURIE.

M. VANDEBURIE (à la tribune). – Je prends bonne note et me réjouis de notre prochain rendez-vous en 5^{ème} Commission.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 21-22/080 : Prise de connaissance de l'évaluation du Programme stratégique transversal (PST) présentée à mi-législature par le Collège provincial de Liège, en vertu de l'article L2212-47, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 21-22/080).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BAGGI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre Bureau du Conseil lors de sa réunion de ce lundi 13 décembre dernier a pris connaissance du document 21-22/080 relatif à l'évaluation du Programme stratégique transversal PST présenté à mi-législature par le Collège provincial de Liège, en vertu de l'article L2212—47, paragraphe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Il est rappelé que le décret wallon du 19 juillet 2018 a rendu obligatoire l'adoption d'un PST au sein de chaque pouvoir local et a intégré cette obligation au sein-même du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en son article L2212—47, §3.

Lors de sa séance du 13 juin 2019, le Collège provincial adoptait son PST et le soumettait au Conseil provincial en date du 26 juin 2019 pour prise d'acte.

Le Directeur général provincial a.i. précise que la méthodologie utilisée pour établir cette évaluation du PST repose sur deux indicateurs de mesure son état de santé et son état d'avancement.

Il précise qu'il paraît intéressant de ne pas seulement mesurer l'avancement des projets mais de pouvoir également mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques transversaux et opérationnels. C'est ainsi qu'un code-couleur (indicateur de santé) a été accolé à chaque projet inscrit dans le PST.

Le Chef de groupe CDH-CSP souligne l'ampleur et la qualité du travail qui est soumis pour prise de connaissance au Conseil provincial mais précise que si la présentation par code-couleur permet certainement une lecture aisée, il estime que l'interprétation du PST peut être discutable notamment lorsqu'un état d'avancement annonce 5 % mais que l'indicateur de santé est au vert. Il estime que ce n'est pas conforme à la réalité.

Le Directeur général provincial a.i. précise que la lecture du document doit être opérée en combinant les deux indicateurs (état de santé et état d'avancement) c'est ainsi qu'un projet affichant un faible pourcentage mais un code-couleur vert désigne que le projet se porte bien et que les objectifs à atteindre, avant la fin de la législature, sont en cours de réalisation et aucun risque lié à son accomplissement n'est à redouter.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Bureau a pris connaissance de l'évaluation du Plan stratégique transversal PST.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/081 : Insertion, dans le règlement de travail du personnel provincial non enseignant, d'une annexe concernant l'utilisation d'un système de gestion en temps réel des données relatives au suivi (y compris la géolocalisation) d'un parc provincial de véhicules, de machines et de matériel spécifique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 21-22/081).

Suite au Comité de négociation qui s'est tenu ce lundi 13 décembre, les organisations syndicales souhaitent obtenir davantage d'informations concernant ce dossier avant de signer un protocole d'accord.

C'est pourquoi, ce dossier est reporté et sera représenté ultérieurement, complété de ces informations.

Document 21-22/082 : Modifications des dispositions de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant portant le « Régime des congés, absences et dispenses » relatives aux congés de deuil, aux congés exceptionnels pour cas de force majeure et au congé de maladie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 21-22/082).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Document 21-22/083 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « World Citizen Music » dans le cadre du projet « Music for Trees » du 10 février 2022 au 26 novembre 2022 à Liège.

Document 21-22/084 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « 11H22 » dans le cadre de la 11ème édition de la Braderie d’Art les 20 et 21 novembre 2021 à Liège et de l’événement « Confluences » du 11 au 22 novembre 2021 à Liège, Seraing et Herstal.

Document 21-22/085 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Service d’Actions Musicales » – Projet « Premières Prises » – Édition et pressage d’un CD et réalisation du clip vidéo.

Document 21-22/086 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Unes Fois d’un Soir » – Édition 2021 du festival « Les Unes Fois d’un Soir » – septembre 2021 à Huy.

Document 21-22/087 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Théâtre de Liège » – 2ème édition de l’opération « Place aux Artistes » organisée en juillet et août 2021.

Document 21-22/088 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subsidés aux institutions culturelles du secteur privé – Fonctionnement 2021 – Organisation d’une activité ponctuelle au Centre Culturel des Chiroux en janvier 2023.

Document 21-22/089 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre Culturel de Soumagne », dans le cadre du projet « La Caravane des sons » 2021-2022.

Document 21-22/090 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Le Grandgousier » dans le cadre de la création théâtrale « Les Jours de la Commune » de Bertolt Brecht en cours actuellement.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6 à 13 de l’ordre du jour (documents 21-22/083 à 21-22/090) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces huit documents ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s’est réunie ce 14/12 et a examiné les points 083 à 091.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Le point 21-22/083 – demande de soutien de l’asbl World Citizen Music a fait l’objet d’une interpellation d’un commissaire qui déplore l’absence de règlement d’attribution des subsides, et ce de manière générale. Il réitère son souhait d’obtenir un document de référence fixant les critères d’attribution de subventions en matière de culture et de sport, et ce, pour garantir l’objectivité.

En réponse, la complexité de la démarche est pointée. La crainte étant qu’une cadre conditionnant l’accès aux subsides engendre plus d’obstacles, et en définitive, empêchent l’accès à ce soutien provincial. En effet, comment fixer un règlement qui préserverait l’opportunité à chacun d’introduire une demande, sans opérer un préfiltre ; comment parler d’objectivation quand il s’agit de traiter d’une œuvre d’art sans tomber dans le jugement de valeur.

Il est aussi rappelé que les commissaires ont accès à l’ensemble des dossiers sur demandes. Ils peuvent prendre connaissance des notifications de décisions, de même que des refus généralement justifiés par une aide déjà octroyée.

Le commissaire s’interroge également sur ce qui est réclamé au demandeur en contrepartie de l’octroi d’aide.

Il lui est répondu que dans la lettre de notification, nous demandons au bénéficiaire d’apposer sur tous les supports le logo de la Province de Liège, ainsi que la mention du soutien de la Province de Liège.

Je n’ai pas pris note du résultat du vote M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- 9 voix pour et 3 abstentions. Merci Madame la Conseillère provinciale. J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ?

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence) – M. le Président, vous pourriez ne pas me faire participer au vote sur le document 83, s’il vous plait ?

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Plus d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Pour le document 21-22/083 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces documents? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé sur les autres dossiers ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces documents? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 21-22/091 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Mouvement Sans Titre » dans le cadre de l'organisation de 3 expositions « Art au centre », du 3 février au 31 décembre 2022 à Liège.

Document 21-22/092 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre du Souffle », dans le cadre de la création théâtrale « Les autres » de Jean-Claude Grumberg.

Document 21-22/093 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Préhistomuseum », dans le cadre de l'exposition « Lascaux Expériences » du 3 décembre 2021 au 31 mai 2022 au Préhistomuseum.

Document 21-22/094 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Oyou » (anciennement Centre Culturel de Marchin) – 10ème édition de la Biennale de la photographie en Condroz qui s'est déroulée du 31 juillet au 29 août 2021.

Document 21-22/095 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 14 bénéficiaires dans le cadre du subside de fonctionnement 2021 alloué aux institutions privées.

Document 21-22/096 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes » dans le cadre de la 21 ème édition du Festival du 27 janvier au 19 février 2022.

Document 21-22/143 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Château d'Oupeye », « CREAC », « DoMiDo », « FML », « le Hangar » et « Jacques Pelzer Jazz Club », dans le cadre de leur programmation du second semestre 2021.

Document 21-22/144 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « CDM2047 » en vue d’achats d’équipements culturels suite aux inondations de juillet 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 à 21 de l’ordre du jour (documents 21-22/091 à 21-22/096 et documents 21-22/143 et 21-22/144) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces huit documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 21-22/097 : Convention de collaboration entre la Province de Liège et la zone de secours 2 IILE-SRI 2021-2024

Document 21-22/098 : Convention de collaboration entre la Province de Liège et la zone de secours 3 HEMECO 2021-2024.

Document 21-22/099 : Convention de collaboration entre la Province de Liège et la zone de secours 5 Warche-Amblève-Lienne 2021-2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22, 23 et 24 de l’ordre du jour (documents 21-22/097, 21-22/098 et 21-22/099) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé une question, j’invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

M. MAGNERY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. J'espère que vous aurez noté que j'étais bien attentif.

Mon rapport concerne effectivement les 3 documents que vous venez de mentionner et qui concerne les 3 conventions liant la Province de Liège avec les Zones de Secours 2, 3 et 5.

La Commission s'est réunie le lundi 14.

Un Commissaire s'est interrogé sur le fait que 3 conventions étaient à l'ordre du jour mais il n'y a pas de convention pour les 3 Zones de Secours restantes à savoir 3, 4 et 6.

D'ailleurs, rétrospectivement, on pourra modifier cela.

Le Député Président répond convention par convention.

Avec la Zone 4, elle est en bonne voie de conclusion. Nous la voterons certainement peut-être en urgence.

Avec la Zone 6, la Zone de Secours qui recouvre donc les Communes germanophones de la Province. Il fallait d'abord boucler la convention de partenariat, l'Accord de Coopération pardon avec la Communauté germanophone mais c'est en bonne voie aussi et enfin, concernant la Zone de Secours 1, il reste quelques points à clarifier. Il y a une pierre d'achoppement et le Député Président souhaite vraiment que les chose soit clarifiée dans le but de mutualiser, d'accorder au mieux et de manière la plus efficiente possible les moyens des différentes zones.

Les 3 conventions devraient, si tout se passe bien, ne pas tarder à être présentée au Conseil.

Votre 1^{ère} Commission, vous propose d'adopter ces 3 dossiers par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 21-22/148 : Convention de collaboration entre la Province de Liège et la zone de secours 4 Vesdre-Hoëgne et Plateau 2021-2024.

Document 21-22/149 : Convention de collaboration entre la Province de Liège et la zone de secours 6 DG 2021-2024.

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ces deux points.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ces points a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jour, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Les documents ont été déposés sur le portail du Conseil.

Nous passons donc au vote sur l'urgence pour ces deux documents :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Unanimité du Conseil.

Ensuite, ces documents ont été soumis à l'examen de la première Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ceux-ci ont soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). - Votre première commission s'est réunie en urgence ce jeudi pour traiter notamment de deux conventions entre la Province de Liège d'une part et les zones de secours 4 et 6 d'autre part.

Un commissaire reprend le débat que l'on a eu en commission à propos de 3 autres conventions similaires avec les zones 2, 3 et 5 y présentées et de l'étonnement de ne pas voir venir les conventions des 3 autres zones de secours.

Le commissaire s'interroge sur l'urgence pour les 2 nouvelles conventions, vu la réponse obtenue en commission. Le député-président répond qu'il faut signer ces conventions pour pouvoir procéder à de nouveaux engagements et libérer les budgets. Le député-président se

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

veut rassurant quant à un proche accord pour la dernière zone de secours, la zone 1. Il précise qu'il reste toujours un point de détail comme déjà dit en commission et souhaite s'assurer d'un bon accord en cette fin d'année, voire pour janvier. « Cela nous engage pour quelques années et nous n'avons pas envie d'avoir des contestations à l'avenir » conclut-t-il.

Après une joute verbale sur le caractère difficile des négociations avec les Hesbignons, le point est voté avec 7 pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, nous passons au vote sur ces deux documents. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, à l'exception de M. Yves DERWAHL, Conseiller provincial, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. Yves DERWAHL, Conseiller provincial

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

* M. Yves DERWAHL intervient en fin de la séance pour informer les membres du Conseil qu'il s'abstient sur le document 21-22/149.

Document 21-22/150 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes, en faveur de la Commune de Chaudfontaine – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 21-22/151 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes, en faveur de la Commune de Trooz – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 21-22/152 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes, en faveur de la Ville de Verviers – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai également été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ces trois points.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ces points a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jour, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence. Les documents ont été déposés sur le portail du Conseil.

Nous passons donc au vote sur l'urgence pour ces trois documents :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité du Conseil.

Ensuite, ces documents ont été soumis à l'examen de la première Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ceux-ci ont soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Monsieur le Représentant du Gouverneur.

Concernant le point qui a été abordé à la 1^{ère} Commission. Un Commissaire s'inquiète sur l'équité concernant les montants alloués à Chaudfontaine, Trooz et Verviers par rapport aux habitants bien entendu et le niveau socio-économique de ces différentes communes.

La réponse de M. le Député-Président. Il y a eu une dotation régionale et pas de nécessité de justificatif de l'affectation. Néanmoins, contact a été pris avec ces trois entités. Le retour pour l'octroi de la subvention correspond bien entendu aux besoins des communes. Une attention particulière a été apportée aux populations les plus défavorisées. Il faut bien entendu ne pas trop tarder pour utiliser ces budgets.

Pourrait-il y avoir d'autres demandes ? Oui mais pas au-delà des possibilités financières.

J'espère ne rien avoir oublié.

Il y a eu un vote. 5 pour, 0 contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence). –Aucun problème, ce n'est pas évident de nous voir tous sur l'écran. Juste pour justifier l'abstention de mon Groupe. Evidemment, ce n'est pas une abstention sur l'aide que la Province doit apporter aux Communes.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

C'est une abstention sur un questionnaire sur lequel on n'est pas convaincu. A savoir, est-ce que les moyens que la Province est en train d'allouer sont alloués de manière non seulement équitable mais aussi efficiente.

Je tiens juste à redire un petit chiffre. Ici Verviers, se voit alloué un subside de 80.000€ et Chaudfontaine 150.000€. Alors ces difficiles de faire une gradation dans les malheurs que ces deux communes ont connu mais il y a quand même des choses un peu plus objectives. Verviers, c'est une commune de 50.000 habitants avec un revenu moyen de 12.000€ par an par habitant. Chaudfontaine, c'est 20.000 habitants, 21.000€ avec un revenu moyen de 17.000€ par an par habitant. Alors, on a une commune moins peuplée, plus riche qui va recevoir quasi le double du montant d'une commune deux fois plus peuplée et moins riche.

La question de notre abstention c'est ce message-là. Est-ce que la Province ne peut pas être un peu plus attentive à une allocation. J'entends l'enveloppe est bien sûr limitée mais les besoins sont illimités. Peut-être qu'on soit être attentif à affecter là où les besoins sont les plus criants et c'est certain qu'à Verviers tous les besoins n'ont pas été comblés, je peux en témoigner.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – M. le Conseiller. Compte tenu du fait que c'est un point en urgence, et que la réponse n'aurait pas pu être fournie immédiatement, je propose que le Député – Président puisse répondre à votre intervention.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – M. MAGNERY, comme l'ensemble de mes collègues ici autour de la table ou plutôt dans la salle et puis ceux qui sont derrière leur table chez eux, je pense avoir essayer de contextualiser ces trois dossiers dans l'ensemble. Comme je vous l'ai dit, c'est une photographie d'un instantané d'une aide dont on doit se dépêcher de l'engager.

Les besoins sont demandés, les besoins doivent être remplis, pardon, nous entendons les demandes. Ce n'est pas le tout et comme je vous l'ai déjà expliqué, c'est un bout d'un tout. Si vous prenez le bout du puzzle et que vous faites un focus sur cet élément là, vous allez forcément croire qu'il y a une distorsion. Comment vous l'expliquer autrement. Un, vous inviter à suivre le travail que l'on met en œuvre quotidiennement et de temps en temps, comme il est légitime, nous revenons avec un fichier global qui vous réexplique le tout et donc ne pensez pas qu'on a oublié un tel plus qu'un autre ou plutôt l'inverse qu'on a favorisé un tel plus qu'un autre. Ici, vous avez des éléments et ce sont des éléments d'un tout. Comment vous l'expliquer autrement ? Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Point.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un souhaite intervenir ? M. MAGNERY.

M. MAGNERY – Ce sera très bref. Merci M. le Président. Merci au Député – Président pour sa réponse. On ne vote pas contre, on s'abstient... on attend de voir cette photographie entière, on ne demande qu'à être convaincu.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Pas d'autre intervention ? Je clos la discussion

générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, nous passons au vote sur ces trois documents.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions

Document 21-22/103 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'Association de fait « Comité Provincial de Liège – AWBB » – Convention de subventionnement 2021-2022 – Promotion et développement du basket-ball en Province de Liège.

Document 21-22/104 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue Francophone de Handball » – Convention de subventionnement durant la saison sportive 2021-2022 en faveur des jeunes joueurs et de la formation des arbitres de Handball.

Document 21-22/105 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball » – Fonctionnement durant la saison sportive 2021/2022 – Convention de subventionnement.

Document 21-22/106 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme » dans le cadre de la politique de formation en faveur des jeunes et de sa filière féminine et pour le fonctionnement de l'asbl lors de la saison sportive 2021/2022.

Document 21-22/107 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RBC Pepinster » – Fonctionnement de la saison 2021-2022.

Document 21-22/146 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Académie Basket » – Convention de subventionnement durant la saison sportive 2021-2022 en faveur de la formation des jeunes joueurs et joueuses.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25 à 30 de l'ordre du jour (documents 21-22/103 à 21-22/107)

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

et document 21-22/146) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces six documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième commission s'est réunie ce 14 décembre et a examiné le document 21-22/103 « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'Association de fait « Comité Provincial de Liège – AWBB » – Convention de subventionnement 2021- 2022 – Promotion et développement du basket-ball en Province de Liège », qui a donné lieu à une question.

Un Commissaire s'étonne de l'absence de l'existence d'un règlement du Conseil provincial, voir point 7 de la demande de subvention provinciale - secteurs sport - fiche du demandeur.

Il lui est répondu que le règlement a été supprimé il y a un an, un an et demi car trop restrictif au niveau administratif et que les subventions répondent obligatoirement aux obligations du code de la démocratie locale.

Une brève discussion s'engage sur quel critère définir dans ce cadre sans être trop restrictif. Aucune avancée significative n'est trouvée dans l'immédiat.

Ce document donne lieu à un vote 9 pour, 3 abstentions et 0 contre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 21-22/108 : Désignation au 1er janvier 2021 d'un receveur spécial des recettes au Service des Sports.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 21-22/108).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/109 : Désignation d'une comptable des matières suppléante pour l'IPEPS de Verviers – Orientation commerciale.

Document 21-22/110 : Désignation d'un comptable des matières suppléant pour l'IPES de Hesbaye – Site rue De Sélys.

Document 21-22/111 : Désignation d'une comptable des matières suppléante pour l'IPES Micheroux.

Document 21-22/112 : Désignation d'une comptable des matières suppléante pour le Centre de Réadaptation au Travail (CRT).

Document 21-22/113 : Désignation de comptables des matières effective et suppléant pour l'École Polytechnique de Huy.

Document 21-22/114 : Désignation d'une comptable des matières suppléante pour l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing – Supérieur (IPESPS Seraing).

Document 21-22/115 : Désignation d'une comptable des matières suppléante pour l'IPES de Seraing – Site de Jemeppe.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Document 21-22/116 : Désignation d'un comptable des matières suppléant pour le Pôle Itinérant – Service IPROMS.

Document 21-22/117 : Désignation d'une comptable des matières suppléante pour l'École Polytechnique de Seraing – CEFA.

Document 21-22/145 : Désignation de comptables des matières effective et suppléante pour l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Liège (IPEPS de Liège).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 à 41 de l'ordre du jour (documents 21-22/109 à 21-22/117 et document 21-22/145) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces six documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission avait à l'ordre du jour la désignation de plusieurs comptables des matières suppléants ou effectifs.

Ceci à l'IPEPS de Verviers, de Hesbaye, de Micheroux, du Centre de Réadaptation au Travail, de l'École Polytechnique de Huy, de l'IPEPS de Seraing, de l'IPROMS, du CEFA et de l'IPEPS de Liège.

Un Conseiller demande une explication sur cette valse de désignations.

La Députée répond que ceci fait suite à une demande de la Cour des Comptes de désigner des suppléants pour éviter les problèmes en cas d'absentéisme, de quarantaine ou de maladie.

La Commission vous propose d'adopter par 9 voix pour et 3 abstentions les désignations proposées.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces dix documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

Document 21-22/147 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien d'organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège – Fonctionnement exercice 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point ... de l'ordre du jour (document 21-22/147).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HUMBLET, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 2^{ème} Commission s'est tenue en visioconférence mardi 14 décembre à 17h. Le document 20-21/147 concernant l'octroi de subvention en matière d'affaires sociales a analysé une demande d'aide de soutien d'organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège – Fonctionnement exercice 2021.

Une Commissaire a posé une question. Pourquoi SOLIDARIS figurait-il sur la liste des bénéficiaires ? La réponse qui a été donnée est le service d'aide à domicile de SOLIDARIS Est un organisme agréé de la Région wallonne. Il bénéficie d'un subside de la Région et perçoit un complément de la Province comme les autres services publics ou privés.

Le résultat du vote est de 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/118 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Modification des conditions du marché en cours – Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid – Construction d'un hangar pour le matériel agricole.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 21-22/118).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/119 : Octroi de subvention en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Pays de la Haute-Amblève » – Activités 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 21-22/119).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/120 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l’asbl « Contrat de Rivière Meuse Aval » dans le cadre de la réalisation de panneaux informatifs à placer le long des cours d’eau durant l’année 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l’ordre du jour (document 21-22/120).

Ce document a été soumis à l’examen de la quatrième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/121 : Octroi de subventions en matière d’Infrastructures et de Développement durable – Proposition de convention entre la Commune de Villers-le-Bouillet et la Province de Liège relative à la réalisation de travaux pour l’aménagement d’un parking d’écovoiturage et d’une aire de convivialité rue du Bassin le long de la nationale 65.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l’ordre du jour (document 21-22/121).

Ce document a été soumis à l’examen de la quatrième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/122 : CHR Citadelle : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2021.

Document 21-22/123 : CHR Verviers : Assemblée générale extraordinaire fixée au 17 décembre 2021.

Document 21-22/124 : I.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2021.

Document 21-22/125 : SPI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/126 : RESA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/127 : ECETIA Intercommunale : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/128 : ECETIA Finances : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/129 : AQUALIS : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 décembre 2021.

Document 21-22/130 : ENODIA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 décembre 2021.

Document 21-22/131 : INTRADEL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 23 décembre 2021.

Document 21-22/132 : I.G.I.L. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 23 décembre 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Document 21-22/133 : SPI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/134 : RESA : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/135 : ECETIA Intercommunale : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/136 : ECETIA Finances : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 décembre 2021.

Document 21-22/137 : ENODIA : Assemblée générale extraordinaire fixée au 22 décembre 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47 à 62 de l'ordre du jour (documents 21-22/122 à 21-22/137) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces seize documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Mme Valérie LUX, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Oui simplement pour demander qu'on me retire du vote pour le dossier qui concerne RESA.

M. LE PRESIDENT. – D'autres remarques ? Oui. Julien ?

M. Julien VANDEBURIE, Conseiller provincial (de son banc). – Moi aussi.

M. LE PRESIDENT. – Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote sur le dossier RESA ?

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne les documents 126 et 134 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Nous passons au vote sur les dossiers ENODIA ?

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ce document 20-21/130 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne le dossier ENODIA toujours, document 20-21/137.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ce document ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH.

Qui est contre ? le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne les 12 autres documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 21-22/138 : Rapport d'activités 2020 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale - Le Marché matinal de Liège.

Document 21-22/139 : Cultes – Compte 2019 de la Mosquée Aksemsettin, rue de l'institut, 3 à 4670 Blegny – Prise de connaissance.

Document 21-22/140 : Cultes – Modification Budgétaire 2021 (MB 2021) de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint-Alexandre Nevsky et Saint-Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Prise de connaissance.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 63, 64 et 65 de l'ordre du jour (documents 21-22/138 à 21-22/140) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

Concernant le document 21-22/138, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions, que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

En ce qui concerne les documents 21-22/139 et 140, votre cinquième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote sur le document 21-22/138.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ce document? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant les documents 21-22/139 et 140, il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend dès lors connaissance de ces deux résolutions.

Document 21-22/141 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2021 et demandes de réaffectations et de prolongations de délai de production de justificatifs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 66 de l'ordre du jour (document 21-22/141).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/142 : Modifications de différents règlements du Domaine Provincial de Wégimont.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 67 de l'ordre du jour (document 21-22/142).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Rapidement pour dire que ce nouveau règlement autorise désormais la privatisation du Domaine pour 4.000€ la journée et que les seuls moments, si j'ai bien compris, où cela ne sera pas possible ce sera les week-ends et les jours fériés. On comprend qu'il puisse y avoir un usage ponctuel pour un événement privé pour ce genre de domaine mais on trouve que les balises sont trop légères. On va s'abstenir sur ce nouveau règlement.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ?

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune). – Je ne sais pas pourquoi mais je m'attendais à cette réflexion. Bien évidemment qu'on ne va pas fermer ou privatiser le site lorsqu'il y a des activités publiques sont organisées. Cela veut dire les week-ends de mai à septembre et tout l'été. L'objectif c'est de rencontrer les demandes d'entreprises que nous avons déjà d'ailleurs et je dirais de clarifier la situation. Pour moi, elle n'était pas claire. C'était un peu laisser à l'appréciation des personnes qui gèrent le site et ici, on a vraiment voulu revoir l'ensemble du règlement. C'était dedans mais c'est évident qu'on ne va pas fermer un week-end du mois de juillet pour un événement privé. Voilà.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député. Pas d'autre demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 68 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial se tiendra le jeudi 27 janvier 2022 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H45'.

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos.

Le vote sur ce document se fera via l'application ZOOM que nous utilisons actuellement pour la visio-conférence. Vous n'aurez donc pas besoin de quitter celle-ci pour voter.

Quand il vous sera proposé de voter dans ZOOM, je vous demanderai de cliquer sur la réponse de votre choix.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2021

J'invite les membres présents physiquement à se connecter à ZOOM via leur téléphone ou ordinateur portable. Le lien de la réunion vous est renvoyé, à l'instant, par email.

Avant de commencer, nous allons attendre que tout le monde soit bien connecté à ZOOM.

Enfin, l'article 1er, §2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021, stipule que « lors de réunions à distance, au moment du prononcé du huis clos et à la demande du Président de séance, chaque membre s'engage, individuellement et à haute voix, au respect des conditions nécessaires au secret des débats durant tout le huis clos. »

Par conséquent, afin de respecter cette disposition, avant de passer au vote, nous procéderons à un appel nominal afin que chacun d'entre vous puisse confirmer, à haute voix, qu'il s'engage au respect des conditions nécessaires au secret des débats durant tout le huis clos.